

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître le cadre législatif et réglementaire de la loi du 2 janvier 2002
- Élaborer une réflexion sur les enjeux et les difficultés inhérentes à la participation des usagers
- Comprendre comment les 7 outils de la loi 2002-2 s'inscrivent dans une nouvelle conception du rôle des usagers
- Être en mesure d'adapter ces outils aux spécificités de fonctionnement et d'accueil des usagers

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### L'USAGER DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

- Le cadre et les principaux textes juridiques encadrant le droit des usagers
- Les 7 droits fondamentaux de l'utilisateur

### LES OUTILS AU SERVICE DES DROITS ET DE L'ORGANISATION DE LA VIE DES USAGERS

- Les outils des lois de 2002 : charte des droits et libertés de la personne accueillie, règlement de fonctionnement, livret d'accueil, contrat de séjour, projet d'établissement ou de service
- Le développement d'autres outils : prévention de la maltraitance

### IDENTIFIER LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE CONSENTEMENT DE L'USAGER

- Le consentement : principe et notions de consentement éclairé et de personne de confiance
- Le consentement des majeurs protégés : majeurs sous tutelle, réforme de 2019 et impact sur les soins, habilitation familiale
- L'autorité parentale et le consentement des mineurs
- Les différents types de refus de soins et leur gestion
- La question des contraintes

### S'APPROPRIER LES MESURES NOUVELLES QUANT À L'INFORMATION DE L'USAGER

- L'information du patient : évolution du devoir d'information médicale, extension du devoir d'information
- L'accès direct au dossier médical : conditions d'accès et pédagogie à mettre en place autour de l'accès au dossier
- Le respect du secret professionnel : discrétion, devoir de réserve, secret professionnel, secret médical, conditions du secret partagé et RGPD, levées de secret (rapports avec la police, la justice)

### IDENTIFIER LES VOIES DE RECOURS DES USAGERS

- Les voies de conciliation internes
- Les associations et leurs nouveaux droits
- L'ONIAM et les commissions régionales
- Les voies d'indemnisation systématique

## MÉTHODES / MOYENS PÉDAGOGIQUES / ÉVALUATION

- Interactions entre les participants et le formateur
- Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques
- Évaluation des acquis en fin de formation

## QUALIFICATION DU FORMATEUR

- Ingénieur qualité



### PUBLIC

Tout professionnel des secteurs social et médico-social

### PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis



### DURÉE

2 Journées



### LIEU

Intra-établissement  
Inter-établissement



### VALIDATION

Remise d'une attestation individuelle de formation